



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 16 JAN. 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 025/14
Nos réf. : 2013-000886
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Bureau de l'environnement
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Hypermarché Carrefour de Saint Jean de Védas - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine animale déposé par Société Carrefour Hypermarchés France SAS.

Par courrier reçu le 14/11/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier suivant : Hypermarché Carrefour de Saint Jean de Védas - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine animale déposé par Société Carrefour Hypermarchés France SAS.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND